

1. Septembre 1788.

19

déferoit à volonté la loi du souverain ; on verroit à la lettre le *dessus-dessus*, & l'enfer ne présenteroit pas plus de confusion que les choses de ce monde.

On voit à la page 135 une réfutation complète d'un extravagant article des *Geistlichen Sachen*, & à la fin de l'ouvrage une courte mention du plagiat de Jung *Facta dispensationum episcopaliū historica* \*. Ce \* 1 Mai 1788, p. 15. pauvre petit géant ne trouvant pas assez de ressources personnelles pour soutenir son épouvantante dénomination, par lui-même choisie, a eu recours au moine, émissaire de Carvalho, l'a fidèlement copié, & a répété avec bonne contenance tout le barbouillage de ce mercenaire fanatique ; mais depuis que le plagiat est découvert, il se trouve que le plagiaire est nécessairement frappé des mêmes coups qui ont terrassé l'homme de la substance duquel il a cru s'engraisser.

De tous les passages allégués par le P. Kübel, il n'y en a pas qui soit plus propre à dévoiler les sophismes que les gens de Mayence, de Bonn, les emliens, febroniens, hedderichiens & autres schismatiques fondent sur les mots *évêque* & *épiscopat*, que celui de Thomassin, où cet habile & célèbre canoniste en établissant tout simplement la vraie signification de ces mots, fait évanouir comme la fumée & la poussière des champs, toutes les illusions des esprits tortueux & faux. *Monendus est Thomassin. rursū obiter lector, Episcopatu, de quo Eccles. hactenus sermonem habuimus, comprehendit Discip. Metropolitans, Archiepiscopos, Patriarchas Cap. 3. sive Primates, & ipsum demū summum Pontificem Petri in folio sessitantem : unus*